



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**  
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: [mairie.salvagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salvagnac@wanadoo.fr)

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, mardi vingt novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents**: M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme ADDED Régine, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme MASSAT Frédérique, M. SEGUIGNES Yannick, Mme PRADIER Antoinette et M. RAYMOND Yves.

**Ont donné procuration** : M. Boulze Bernard à M. Raymond Yves ; M. VILLARET Bernard à Mme Massat Frédérique et M. GERAUD Yves à M. BALARAN Roland.

**Secrétaires de séance** : Mme MASSAT Frédérique

**PRÉALABLE**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2018**

Approuvé à l'unanimité

**DÉLIBÉRATIONS :**

**1 / Rapport de la CLECT et évaluation des charges transférées**

M. Bernard Miramond détaille ce rapport. La commune de Salvagnac reverse la somme de 174 euros par habitant à la communauté d'agglomération (CA) soit 213 472€ au total. Le comparatif entre des communes de taille équivalente avec école comme la nôtre révèle des disparités au niveau des attributions de compensation. Ces montants ont été fixés une fois pour toute sur des bases qui ne sont plus d'actualité et des élus estiment que le principe d'équité n'est pas respecté.

Le transfert de compétence des médiathèques à la CA entraîne une charge supplémentaire à verser pour un montant de 3 429 euros. Dorénavant, la bibliothèque de Salvagnac pourra obtenir des prêts de livres auprès des bibliothèques de Graulhet et de Gaillac.

Vote : 9 abstentions, 5 pour

2/ Point sur les dossiers de subventions de « l'ancien presbytère » et du « café des sports »

La première phase des travaux de l'ancien presbytère est pratiquement terminée.

Coût : 111 365,62 € HT

Subvention du Conseil Régional : 20 155 €

Subvention du Conseil Départemental : pas encore notifiée mais devrait s'élever à 8 096€

Subvention de l'État : 25 000 €

Subvention de la CA : 18 326 € (liée aux économies d'énergie)

Reste à charge à la commune : 38 975,34 euros + TVA = 56 685 euros

La suite des travaux consistera à réaménager l'intérieur du bâtiment

3/ Projet d'acquisition d'un immeuble Allées Jean Jaurès

Il s'agit de l'immeuble à côté de l'ancien café des sports. Un projet d'aménagement sera à l'étude, un commerce pourra s'installer en rez de chaussée.

Achat et demande subvention : adopté à l'unanimité

4/ Adhésion au syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Gaillacois au 1er janvier 2019 et dissolution à la même date du SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn et adhésion à la compétence « à la carte » (DECI) défense extérieure contre l'incendie.

Ce changement a lieu en anticipation un an avant l'obligation de fusion. Réflexion en cours pour savoir si ce syndicat va s'occuper également de l'assainissement

Adopté à l'unanimité

5/ Demande de l'autorisation de stationnement d'un taxi

C'est la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes qui se réunit et statue selon l'article D3120-21 du code des transports. En cas d'avis favorable, la commune peut alors délivrer un nouvel arrêté autorisant le candidat taxi à exercer.

M. le Maire nous informe qu'il donnera un avis favorable à l'installation d'un 3ème taxi à Salvagnac.

6/ Location de « la Guinguette »

Un bail sera signé avec l'actuel locataire pour un loyer annuel de 6 000 €.

La mairie n'effectuera pas de travaux supplémentaires dans ce bâtiment

7/ Orientation du PADD du PLUI

Projet d'aménagement de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le PLU a été validé en 2013. La commune va passer au PLUI : une réunion publique aura lieu à Salvagnac pour consulter les cartes **le 6 décembre à 20h30 salle Caraven Cachin.**

Nouveautés : La zone A1 est supprimée, ce qui permettra l'extension de toute habitation en zone agricole.

Les « dents creuses » restent constructibles en zone urbanisées.

Dans un an, 2ème PLUI avec la communauté d'agglomération

Vote : 13 pour, 1 abstention

## **8/ Convention avec l'association des maires et des élus locaux du Tarn relative à la mise en place d'un délégué mutualisé à la protection des données (DPD/DPO)**

Il faut que chaque commune désigne un délégué. L'association des maires propose de le mutualiser pour une contribution de 280 euros la 1ère année et 196 euros les années suivantes.

Adopté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

**1 : Scène Nationale d'Albi :** la commission culture propose un partenariat avec le théâtre d'Albi. Pour un montant minimal de 3 000 euros par an, il sera possible d'accueillir trois spectacles par an à Salvagnac ainsi qu'une représentation à l'école de la commune. L'équipe de la Scène d'Albi prend en charge toute l'organisation, l'accueil des artistes et la mise en place de la scénographie, la billetterie (Autour de 7 euros l'entrée pour les adultes, 6 euros pour les enfants). Tarifs préférentiels pour les spectacles programmés à Albi avec possibilité d'organiser un transport collectif

Adopté à l'unanimité

**2 : Cabinet dentaire :** la vente est en cours de signature pour un montant de 83 610 €

**3 : Point sur les travaux et travaux de voirie :** les revêtements sont en cours. Tout ce qui était prévu dans l'enveloppe sera fait.

Le marquage au sol de la traversée du village a été réalisé courant novembre.

Travaux en cours aux ateliers municipaux.

Agrandissement du cimetière : il faut reborder le terrain.

Installation de 2 chapiteaux dans la cour de l'école mercredi 28 novembre

Remplacement de 2 modules Algéco à l'école le 5 décembre et courant décembre

### **4 : Point sur le personnel communal**

Le contrat d'un employé municipal n'ayant pas été renouvelé, la commune compte embaucher un nouvel agent ayant des compétences en espace vert ou étant intéressé par cette formation.

Il faut prévoir dans le prochain budget l'achat d'une camionnette à plateau

**5 : Départ à la retraite de Mme Nicole Lutsen le 1 mars 2019.** Elle devrait être remplacée par Mme Christelle Torente

## **TOUR DE TABLE**

\_ **M. Y. Séguignes :** Prochaine réunion d'économie solidaire le 7 décembre 2018 à la salle Caraven Cachin sur le thème « du champ à l'assiette »

\_ **Mme M. Brunwasser :** Le 28 novembre 2018 à la salle Caraven Cachin conférence de Mme Claire Leconte chercheur sur le thème des rythmes biologiques. Elle interviendra à l'école le 29 dans les classes où l'enseignant-e le souhaite puis rencontrera à tour de rôle l'après-midi les enseignants, le personnel périscolaire et les parents. Le lendemain, elle poursuit ses conférences à Senouillac puis à la communauté d'agglomération. Elle sera accompagnée par une spécialiste des rythmes biologiques japonaise.

\_ **Mme F. Massat** : L'association qui gère la salle des jeunes a démarré son activité depuis le 11 novembre.

Le projet Bicross est à l'étude.

Un devis a été demandé par Monsieur O. Lecomte pour un city Park (possibilité d'obtenir des subventions de l'Europe et de la région)

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 16 décembre.

\_ **M. Y. Raymond** : La toile de Dèze sera reprise pour rénovation fin février 2019. Les financements sont obtenus.

Propose de mettre à l'ordre du jour la réfection de la salle Caraven Cachin

M. le Maire lève la séance à 23h.

B.MIRAMOND

